



Expertise psychiatrique

Par **Chou19**, le **25/08/2019** à **12:16**

Bonjour

Pour ma part en 2012, j'ai déposé plainte contre l'auteur de mon viol (militaire en congés au moment des faits et ex-petit ami un an et demi plus tôt). Lorsque j'ai voulu porter plainte j'ai eu des moqueries des policières et pas que pour cette plainte là. Au moment des faits j'ai subi un grave abus médical suite à un harcèlement au travail..j'ai pas pu faire le deuil de mon père. On m'a drogué beaucoup. On m'a fait une expertise psy suite à ma plainte tardive car en 2003 année des faits, un policier m'avait desinformé et avait refusé de prendre ma plainte. Mon violeur m'a harcelé les 9 ans qui s'en sont suivies. J'ai porté plainte à cause de ça. L'experte a marqué des choses fausses et complètement inversées à ce qu'elle m'avait dit par oral. Elle m'a inventé une maladie proche de la psychose alors que je ne le suis pas et je suis normale. J'ai toujours dit la vérité. Depuis j'ai eu d'autres abus de police et chaque fois que je veux le faire valoir on m'a harcelé psychologiquement notamment en me disant de consulter. Mon médecin traitant a été témoin d'un acharnement social notamment par montage de dossier à charge contre moi avec mensonges et il m'a proposé que si ça persistait il porterait plainte. Il y a eu des faux témoignages dans cette affaire, des probables conflits d'intérêt qui m'ont été dénoncés, et je viens de découvrir que les délais de prescription ne partent qu'à compter de la plainte et non des faits comme moi ils m'ont fait : classement sans suite sans avoir expertise mon violeur...ni m'avoir informé de ce que les témoins avaient dit pour que je puisse réagir aux faux témoignages en demandant confrontation.rien n'a été fait pour faire dire la vérité à mon violeur. Et je me fais importuner niveau police qd je suis victime de choses graves..avec des enquêtes à charge contre moi..des intimidations des refus d'intervention..j'ai eu beau saisir les inspections de police gendarmerie..ça n'a pas suivi derrière alors qu'on me donnait raison par téléphone. J'ai eu une tentative d'internement anormale par des gendarmes qui m'ont brutalisé et harcelé depuis une plainte dans une autre affaire dont un d'eux a détourné le sens et refuse de prendre les objets de la plainte. Ils ont échoué le médecin a reconnu que je suis normale et m'a conseillé de porter plainte. Ça a duré jusqu'à fin d'année dernière. Jusqu'à classement sans suite sans enquête sur ce qu'ils m'ont fait subir. Pour mon viol...pouvez-vous me donner toute procédure que je pourrai entreprendre sachant que je trouve pas d'avocat (je suis précaire et on me donne plus de travail surtout depuis 2012). Chaque fois que je réclame mes données personnelles j'obtiens rien on me répond pas où on m'insulte et me dit de consulter avec insistance sur la durée (récemment un médiateur de rue vers qui m'a renvoyé une médiatrice municipale). Je vois un psychologue déjà. Suite à un suivi Savim. Je suis normale.